

délibération :
D_2019_6_9

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 14 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 29 Mai 2019

Présents : 16

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 21

**Objet : Convention de mise à
disposition du service
technique ZE Les Rentes -
GrandAngoulême**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame TAMAGNA Véronique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur RABSKI Jean, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la fusion intercommunale et afin d'optimiser l'organisation des services publics communaux et intercommunaux, il a été proposé que la commune de Mouthiers-Sur-Boëme mette à disposition de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême son service technique aux fins d'entretien des espaces verts et des abords de voirie, situés sur la zone Les Rentes.

Cette mise à disposition concerne le fauchage des bas-côtés quatre fois par an et le ramassage des détritux une fois par mois sur les abords de voiries et ronds-points. Pour certaines prestations, la mise à disposition sera facturée à hauteur de 37 €/h (ce coût forfaitaire incluant le salaire des agents et le fonctionnement des machines). La commune de Mouthiers-Sur-Boëme refacturera à la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, les frais réels de traitement des déchets ramassés.

La commune de Mouthiers-Sur-Boëme facturera également à GrandAngoulême la quantité d'heures réellement exécutée, le montant global ne devant pas excéder 1 554 € par an.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la convention avec GrandAngoulême pour l'entretien des espaces verts de la Zone d'emploi des Rentes ;
- **AUTORISE** la maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/06/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 2 JUL. 2019

